



**GOVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction générale  
de la cohésion sociale**

## **PLAN D' ACTIONS POUR LES METIERS DU GRAND AGE ET DE L'AUTONOMIE**

**POINT D'ETAPE**

**SEPTEMBRE 2020 - SEPTEMBRE 2021**






SEPTEMBRE 2020 - SEPTEMBRE 2021




## SOMMAIRE




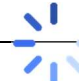
<b>Axe 1</b> : Des métiers mieux rémunérés, un secteur professionnel mieux organisé .....	3
<b>Axe 2</b> : Répondre aux besoins en matière de ressources humaines .....	8
<b>Axe 3</b> : Des formations mieux adaptées et plus nombreuses .....	14
<b>Axe 4</b> : Des métiers plus sûrs et moins pénibles .....	21
<b>Liste des lauréats</b> : Développement de plateformes des métiers de l'autonomie .....	28
<b>Bilan</b> .....	33



### **Axe 1 :** **Des métiers mieux rémunérés, un secteur professionnel mieux organisé**

Objectifs	Mesures	ACTIONS REALISEES	ACTIONS À VENIR	Propositions du rapport El Khomri	État
<b>1. Mettre en œuvre et étendre la mesure-socle du Ségur : 183€ net par mois</b>	<b>Mise en œuvre dans les EHPAD et SSIAD</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- décret d'anticipation en 2020</li> <li>- article 48 LFSS 2021</li> <li>- échanges techniques et agrément des accords nationaux et accords locaux en 2021</li> <li>- décret du 8 juin 2021 sur le bénéfice du CTI notamment pour les SSIAD rattachés à des établissements publics</li> </ul> <p>426 000 ETP (salariés et agents) des EHPAD à partir de juin 2020 25 000 ETP soignants et AMP dans les SSIAD (entrées en vigueur entre juin 2021 et janvier 2022)</p>		Mesure 2 : Remettre à niveau au 1er janvier 2021 les rémunérations inférieures au SMIC dans les grilles des conventions collectives à domicile et prendre en compte l'impact financier	
<b>2. Mettre en œuvre la mesure de revalorisation des grilles pour certains personnels soignants</b>	<b>Mise en œuvre dans les EHPAD et SSIAD</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- modification des textes réglementaires en vigueur pour la FPH</li> <li>- échanges techniques avec les fédérations du secteur privé pour définir l'enveloppe des crédits à déléguer et les modalités de transposition dans le secteur.</li> </ul> <p>environ 40 000 ETP dans la FPH pour l'ensemble du secteur médico-social à partir du 01/10/21. Environ 106 000 ETP dans le secteur privé pour l'ensemble du secteur médico-social à partir du 01/01/22 (transposition par accords collectifs).</p>	Échanges techniques avec les fédérations du secteur privé pour déterminer les ETP concernés et le coût de la mesure. Agrément des accords collectifs ou recommandations patronales transposant la mesure.		
<b>3. Assurer la refonte et la revalorisation des rémunérations des salariés de la branche de l'aide à domicile</b>	<b>Instruction des conditions de mise en œuvre de l'avenant 43 à la convention collective de l'aide à domicile</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- agrément de l'avenant 43</li> <li>- adoption de l'article 47 LFSS 2021 pour mise en œuvre d'une aide de la CNSA de 150M€ en 2021, 200M€ en 2022</li> <li>- décret de mise en œuvre de l'aide CNSA</li> <li>- Décret n° 2021-1155 du 6 septembre 2021 relatif à l'aide aux départements</li> </ul>	Point à faire sur les SAAD de la FPT		


		versée par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie  140 000 ETP revalorisés à hauteur moyenne de 13% à 15% (par rapport à 2019), applicable dès le 1er octobre 2021 (209 000 personnes bénéficiaires dans les SAAD et SSIAD)			
<b>4. Aller vers un socle commun aux différentes conventions collective</b>	<b>Interroger la pertinence de l'agrément national des conventions collectives concomitamment à la réforme du financement des services à domicile et à l'instauration d'un tarif national de référence</b>	Travaux en vue de réunir les conditions d'une responsabilisation des partenaires sociaux		Mesure 4 : Supprimer l'agrément national des conventions collectives	
	<b>Soutenir les démarches de rapprochement des partenaires conventionnels au sein du secteur non lucratif</b>	Premières cartographies par financeur  Cartographie des types d'emplois / établissements par financeurs En lien avec les représentants du secteur et la DGT, travaux sur les différences principales entre les CC et premiers travaux d'analyse engagés lié aux mesures de convergence		Mesure 5 : Soutenir les démarches de rapprochement des partenaires conventionnels au sein du secteur non lucratif	
<b>5. Développer une offre d'intermédiation territorialisée multi-services</b>	<b>Appel à projets DGCS-CNSA pour les plateformes des métiers de l'autonomie</b>	Lancement de l'AAP par la CNSA début février Instruction des dossiers CNSA / DGCS (de mars à juin) Sélection des candidatures (juillet)  60 réponses à l'appel à projets déposés Projets partenariats associant le SPE, les ARS, les financeurs de formation, les	Communication des résultats Versement des crédits et lancement des projets Évaluation tout au long de la mise en œuvre pour dégager des modèles afin de pérenniser ces modèles et d'assurer une couverture territoriale complète Envisager des solutions pour préserver	Mesure 55 : Créer une plateforme départementale des métiers du grand âge chargée de mettre en œuvre un guichet unique de	

		collectivités territoriales Confirmation que l'appel à projet correspond à un besoin des territoires 20 lauréats ont été retenus pour modéliser ces nouvelles organisations territoriales de coopération	les projets n'étant pas financés dans le cadre du dispositif	sécurisation des recrutements	
<b>6. Promouvoir l'innovation organisationnelle, managériale et technique</b>	<b>Renforcer la formation des cadres dirigeants et des cadres de proximité en matière d'innovation organisationnelle, managériale et technique</b>	Réingénierie de diplômes supérieurs de travail social : CAFERUIS, CAFDES, DEIS	Groupe de travail en cours pour améliorer le management de proximité	Mesure 52 : Renforcer la formation des cadres dirigeants et des cadres de proximité en matière d'innovation organisationnelle, managériale et technique	
<b>7. Favoriser la mutualisation</b>	<b>Développer les groupement d'employeurs en les exonérant de TVA</b>	Rescrit de la DGFIP modifiant les règles de TVA applicables aux prestations de services rendues à leurs membres par des groupements d'employeurs		Mesure 19 : Développer les groupement d'employeurs en les exonérant de TVA	
<b>8. Garantir au niveau national la coordination et la mobilisation nécessaires</b>	<b>Réunir un comité national des métiers du grand âge chargé de soutenir, de suivre et d'évaluer la mise en place des actions du présent plan de mobilisation nationale</b>	Mise en place d'un comité de pilotage Coordination des actions et des financements par le secrétariat général du plan des métiers assuré par la DGCS et un comité technique DGCS/DGEFP/CNSA		Mesure 56 : Réunir un comité national des métiers du grand âge chargé de soutenir, de suivre et d'évaluer la mise en place des actions du présent plan de mobilisation nationale	
	<b>Créer un observatoire national des métiers du grand âge fédérant les observatoires de</b>		A l'étude à partir notamment : - des travaux AXESS en vue de la constitution de la BASS - des travaux de la DREES et de la DARES - de l'observatoire de la QVT	Mesure 59 : Créer un observatoire national des métiers du grand âge fédérant les	







	<b>branches dans le champ de l'autonomie et du grand âge</b>			observatoires de branches dans le champ de l'autonomie et du grand âge	
--	--	--	--	--	--



## Axe 2 : Répondre aux besoins en matière de ressources humaines

Objectifs	Mesures	ACTIONS REALISEES	ACTIONS À VENIR	Propositions du rapport El Khomri	État
<b>1. Répondre à l'urgence dictée par la crise sanitaire</b>	<b>Mobilisation des étudiants en santé (aménagement des cursus, mise en place de formations courtes, mise en place d'une indemnisation exceptionnelle pour étudiants en IFSI, etc)</b>	<p>Aménagement des cursus de formation pour augmenter les volumes de stagiaire en établissement (notamment d'étudiants infirmiers pouvant faire fonction d'aide-soignant) ; mise en place d'une indemnité exceptionnelle pour les étudiants infirmiers (arrêté du 10 novembre 2020) ; propositions de vacances aux étudiants en santé ; réaffectation de stages pour les étudiants médicaux et internes ; facilitation des déplacements et hébergements ; diffusion d'un vadémécum RH aux ARS et établissements ; mise en place d'une FAQ à destination des étudiants en santé</p> <p>Travaux avec les IFAS, autour d'une communication ciblée pour les employeurs du grand âge</p>			
<b>2. Déployer un plan de recrutement d'urgence (DGCS, DGEFP) à l'automne</b>	<b>Mobiliser les acteurs de l'emploi et les ARS pour répondre aux vacances de postes</b>	<p>Circulaire interministérielle DGCS/ SD4/ DGT/ DGEFP /2020/179 du 09 octobre 2020 relative à la mise en place d'une campagne de recrutement d'urgence sur les métiers du grand âge</p> <p>Instruction interministérielle DGCS/SD4A/DGEFP/2021/72 du 1er avril 2021 relative à l'accompagnement des employeurs pour recruter des demandeurs d'emplois ou des salariés en reconversion professionnelle, en leur</p>	Pilotage opérationnel et suivi de l'opération dans la durée Pérennisation des partenariats		




<b>Objectifs</b>	<b>Mesures</b>	<b>ACTIONS REALISEES</b>	<b>ACTIONS À VENIR</b>	<b>Propositions du rapport El Khomri</b>	<b>État</b>
		<p>apportant les prérequis nécessaires à un exercice dans le secteur du grand âge. Depuis janvier jusqu'en semaine 34 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 33 777 recrutements en EHPAD, pour 44 794 offres déposées</li> <li>- 81 987 recrutements dans l'aide à domicile, pour près de 111 255 offres déposées</li> </ul>			
	<b>Renforcer les dispositifs de repérage et d'accompagnement des candidats</b>	<p>Plan de recrutement d'urgence (octobre 2021)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisation intégrée ARS/Pôle Emploi</li> <li>- Organisation sur toute l'année 2020/2021 d'actions de recrutement (découverte des métiers, job dating...)</li> <li>- Mobilisation des missions locales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- mobilisation du SNU</li> <li>- Partenariats avec E2C, EPIDE...</li> </ul>	Mesure 23 : Renforcer les dispositifs de repérage et d'accompagnement des candidats	✓
<b>3. Développer les formations courtes préalables à l'embauche</b>	<b>Formations courtes en préalable à l'embauche pour faciliter les recrutements, en lien avec pôle Emploi</b>	<p>Instruction du 30 avril 2021 DGCS/SD4A/DGOS/DGEFP 2021 relative à l'accompagnement des employeurs pour recruter des demandeurs d'emplois ou des salariés en reconversion professionnelle en leur apportant les prérequis nécessaires à un exercice dans le secteur du grand âge</p>	<p>Bilan et réflexion sur les suites des dispositifs Le dispositif formation courte ASHQ devrait être reconduit</p>		✓
	<b>Formation courte spécifique dédiée aux ASH déjà en poste</b>	<p>Instruction DGOS/RH1/DGCS/2021/8 du 6 janvier 2021 relative au renforcement des compétences des agents des services hospitaliers qualifiés (ASHQ)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>· Promotion de formations courtes (70h) pour permettre à des ASHQ de se voir déléguer certains types d'actes relevant des aides-soignants</li> </ul> <p>2 448 personnes ont bénéficié de la formation. Les personnels des EMS</p>			✓








Objectifs	Mesures	ACTIONS REALISEES	ACTIONS À VENIR	Propositions du rapport El Khomri	État
		représentent plus de 56 % des formés, les établissements de santé 28 % et les services à domicile 16 %.			
	<b>Mobiliser les acteurs pour favoriser le développement du recours aux dispositifs de formation préalables à l'emploi</b>	Travaux avec Pôle emploi (action de formation préalable aux recrutements) et avec les OPCO du secteur (OPCO santé / OPCO Cohésion Sociale/ ...) pour le développement des POE			
<b>4. Changer l'image des métiers de l'accompagnement</b>	<b>Lancement d'une campagne communication grand public</b>	Lancement de la campagne le 6 septembre 2021 Déclinaison territoriale Mise en place d'un numéro vert pour orienter les personnes en recherche d'emploi ou de formation		Mesure 42 : Lancer une campagne nationale de communication	
	<b>Doter les conseillers de l'orientation, de l'insertion et de l'emploi d'une connaissance précise de ces métiers et des compétences requises</b>	Élément constitutif du partenariat national et territorial Pôle Emploi/DGCS/DGEFP/Missions locales	Kit de communication/connaissance du secteur à réaliser par DGCS en lien avec les représentants du secteur	Mesure 43 : Doter les conseillers de l'orientation, de l'insertion et de l'emploi d'une connaissance précise de ces métiers et des compétences requises	
	<b>Mettre les jeunes au contact des métiers du grand âge et de l'autonomie</b>	Campagne de mobilisation des ARS, DRJSCS, Fédération par un courrier conjoint de la Secrétaire d'État chargée de la Jeunesse et de l'Engagement et la ministre déléguée à l'Autonomie. "10 000 jeunes engagés"		Mesure 45 : Soutenir et développer les stages précoces au cours de la scolarité dans les	



<b>Objectifs</b>	<b>Mesures</b>	<b>ACTIONS REALISEES</b>	<b>ACTIONS À VENIR</b>	<b>Propositions du rapport El Khomri</b>	<b>État</b>
		-Création de l'association « Service civique Solidarité Séniors »		établissements et services du grand âge	
<b>5. Soutenir le développement des compétences en enrichissant l'exercice des métiers et structurer des parcours professionnels attractifs</b>	<b>Reclasser les aides-soignants de la fonction publique hospitalière dans la grille type de la catégorie B</b>	À la suite du plan Hôpital et du Ségur de la Santé, les AS de la FPH seront reclassées en catégorie B au 1er octobre 2021. Après négociations entre partenaires sociaux, cette mesure sera appliquée dans le secteur privé non lucratif et commercial puis dans la FPE et FPT.		Mesure 38 : Ouvrir aux aides-soignantes de la fonction publique un grade terminal en catégorie B	
<b>6. Donner des perspectives de carrière et permettre un exercice plus autonome des aides-soignants et des accompagnants</b>	<b>Reconnaître les glissements de tâches et les sécuriser dans le cadre de protocoles nationaux habilitant les aides-soignants et les accompagnants à les pratiquer</b>	Extension des actes dans le nouveau référentiel AS  Le décret du 23 juillet 2021, "relatif à la réalisation de certains actes professionnels par les infirmiers et d'autres professionnels de santé" étend le rôle des aides-soignants en EHPAD et SSIAD de façon limitée et encadré sans en faire une profession libérale. Pour autant cela contribue à la revalorisation du métier		Mesure 46 : Reconnaître les glissements de tâches et les sécuriser dans le cadre de protocoles nationaux habilitant les aides-soignants et les accompagnants à les pratiquer	


### Axe 3 : Des formations mieux adaptés et plus nombreuses

Objectifs	Mesures	ACTIONS REALISEES	ACTIONS À VENIR	Propositions du rapport El Khomri	État
1. Simplifier le paysage des certifications professionnelles	Rationalisation du paysage des certifications professionnelles	France compétence a réalisé un rapport sur les titres et certifications du secteur. Au nombre de 82, ils sont rapportés à 12 métiers. La moitié des titres sont portés par des ministères. Un travail de simplification est prévu dans le cadre du projet d'EDEC associant les 5 branches concernées (BASS, FPH, BAD, ESAP et le particulier employeur)	Signature de l'EDEC et lancement des travaux	Mesure 30 : Réduire drastiquement l'éventail des diplômes reconnus	
	Rénovation des référentiels AS et AES	Mise en œuvre au 1er septembre Un bloc de compétences est équivalent entre les diplômes AS et AES.	Travaux lancés sur les diplômes de cadre CAFDES/CAFERUIS	Mesure 31 : Rapprocher les référentiels et les instituts de formation des aides-soignants et des accompagnants éducatifs et sociaux,	
	Supprimer le concours d'entrée pour les AS et AES	Dispense d'épreuve de sélection à l'entrée en formation d'AS Exemption sous conditions d'ancienneté de procédure de sélection à l'entrée des IFAS pour les ASHQ Suppression de l'épreuve écrite à l'entrée en formation d'AES, nombreux accès de droit à la formation pour les détenteurs de certaines certifications Arrêté du 7 avril 2020 relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant aux diplômes d'État d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture > La sélection s'effectue désormais sur la base d'un dossier et d'un entretien.		Mesure 24 : Supprimer le concours d'aide-soignant et assurer l'inscription dans les centres de formation via Parcours sup (Niveau réglementaire)	



<b>Objectifs</b>	<b>Mesures</b>	<b>ACTIONS REALISEES</b>	<b>ACTIONS À VENIR</b>	<b>Propositions du rapport El Khomri</b>	<b>État</b>
		Arrêté du 30 août 2021 relatif au diplôme d'État d'accompagnant éducatif et social			
	<b>Favoriser la modularité des formations</b>	Révision des 2 référentiels métiers (AS et AES) entrés en vigueur en septembre et organisés en blocs de compétence dont un est commun		Mesure 35 : Favoriser la modulation des formations	
<b>2. Augmenter le nombre de personnes qualifiées dans les métiers de l'autonomie...</b>	<b>Augmenter massivement les places de formation pour les métiers d'infirmiers, d'aide-soignant et d'accompagnants éducatifs et sociaux</b>	Orientation des crédits du plan de relance dans les formations sanitaires et sociales : - 12 600 places de formation qualifiantes ouvertes d'ici 2022 : 4 900 formations d'infirmiers, 4 660 places d'aides-soignants et 1 600 formations d'accompagnants éducatifs et sociaux supplémentaires  8 régions ont déjà contractualisé, 5 sont en cours	Finalisation des signatures avec les régions Mettre en place un suivi des créations de places	Mesure 22 : Mobiliser le PIC dans le cadre des pactes régionaux	
	<b>Prise en charge de 2 210 parcours qualifiants (1000 AS et 1110 AES) intégrant les coûts pédagogiques, les frais annexes et la rémunération pour la période 2021-2022</b>	Annonce le 30 mars 2021 ; pour un montant global de 92M€ (78M€ par redéploiement des crédits promotion de l'alternance et 14M€ par redéploiement des crédits plan de relance non utilisés par les régions pour ouvrir de nouvelles places de formation)	Financement du dispositif « Transitions collectives		
	<b>Développer les démarches collaboratives et présenter un projet d'engagement de développement</b>	EDEC en cours de signature par les partenaires sociaux (BAD, ESAP, HP, BASS, branche du secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile)  3 axes d'intervention : - Axe 1 : Promouvoir les métiers et	Signature de l'EDEC	Mesure 6 : Développer les démarches collaboratives et présenter un projet d'engagement de développement des	





<b>Objectifs</b>	<b>Mesures</b>	<b>ACTIONS REALISEES</b>	<b>ACTIONS À VENIR</b>	<b>Propositions du rapport El Khomri</b>	<b>État</b>
	<b>des emplois et des compétences (EDEC), financé dans le cadre du PIC, en associant FPH et FPT</b>	renforcer leur attractivité pour attirer de nouveaux profils dont les jeunes - Axe 2 : Accompagner la montée en compétences des professionnels (dirigeants, managers -encadrants, nouveaux entrants, salariés, salariés faisant fonction, salariés peu qualifiés, professionnels en reconversion issus d'autres secteurs, salariés en deuxième partie de carrière en reconversion). Expérimenter les démarches de Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences (GPEC) dans les territoires/ Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels (GEPP) dans les territoires - Axe 3 : Renforcer les passerelles inter métiers, intersectorielles et les passerelles entre les certifications afin d'accompagner les parcours et mobilités professionnels et les évolutions de carrière.		emplois et des compétences (EDEC) financé dans le cadre du PIC, en associant la FPH et la FPT	
	<b>Porter à au moins deux le nombre de sessions annuelles dans tous les centres de formation à horizon 2021</b>	La réingénierie de diplômes AS prévoit deux sessions par an (art 8bis de l'arrêté du 7 avril 2020)		Mesure 28 : Porter à au moins deux le nombre de sessions annuelles dans tous les centres de formation à horizon 2021	
	<b>Accompagner le développement du maillage territorial de l'offre de formation en tenant compte des contraintes de</b>		Projet d'une construction d'une plateforme numérique d'information et d'orientation. (Les associations d'instituts et la Croix rouge sollicités sont très mobilisés sur ce projet) Développement de solutions hors-murs	Mesure 29 : Accompagner le développement du maillage territorial de l'offre de formation en tenant compte des contraintes de	

<b>Objectifs</b>	<b>Mesures</b>	<b>ACTIONS REALISEES</b>	<b>ACTIONS À VENIR</b>	<b>Propositions du rapport El Khomri</b>	<b>État</b>
	<b>logement et de transport des étudiants</b>			logement et de transport des étudiants	
<b>3. Créer les conditions d'un développement réel de l'alternance</b>	<b>Levée des freins juridiques</b>	<p>Levée du quota limitant les places en apprentissage par les CR pour les formations visant DEAES et DEAS.</p> <p>Arrêté du 12 avril 2021 portant diverses modifications relatives aux conditions d'accès aux formations conduisant aux diplômes d'État d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture</p> <p>'Arrêté du 10 juin 2021 portant dispositions relatives aux autorisations des instituts et écoles de formation paramédicale et à l'agrément de leur directeur en application des articles R4383-2 et R4383-4 du code de la santé publique prévoit explicitement qu'il entre dans les missions de IFAS de réaliser des formations par la voie de l'apprentissage.</p> <p>Extension des accords proA de la Branche de l'aide à domicile (BAD) (arrêté publié le 14 avril) et de la branche de l'action sanitaire et sociale (BASS) (arrêté du 22 mars 2021 publié au JO).</p> <p>Développement de l'apprentissage dans la fonction publique hospitalière</p>		<p>Mesure 25 : Supprimer toute possibilité de quota national pour les entrées en formation d'AS</p> <p>Mesure 32 : Porter à 10 % d'ici 2025 la part des diplômes d'aide-soignant et d'accompagnant éducatif et social obtenus par la voie de l'alternance</p>	<p></p> <p></p>
	<b>Incitations financières spécifiques</b>	Prolongement des aides à l'embauche pour le secteur privé (3 000€ /apprentis)	Décret de gestion des fonds de l'apprentissage par l'ANFH (à confirmer DGOS) création d'une aide spécifique au secteur public et suppression de la conditionnalité de quota d'alternants pour les ESMS privés		




Objectifs	Mesures	ACTIONS REALISEES	ACTIONS À VENIR	Propositions du rapport El Khomri	État
		92M€ de crédits supplémentaires pour accompagner 2 210 parcours qualifiants d'aides-soignants et d'accompagnants éducatifs et sociaux			
<b>4. Améliorer l'accès à la VAE</b>	<b>Développer la VAE dans le secteur du grand âge</b>	Expérimentation de la VAE hybride (type formation en situation de travail – FEST) sur les diplômes AS et AES Mise en place d'espaces numériques d'échanges travaux du GT numérique de l'ONQVT		Mesure 34 : Porter à 25% la part des diplômes délivrés chaque année dans le cadre de la VAE en privilégiant la VAE collective	




### Axe 4 : Des métiers plus sûrs et moins pénibles

Objectifs	Mesures	ACTIONS REALISEES	ACTIONS À VENIR	Propositions du rapport El Khomri	État
<b>1. Créer les conditions de développement de la QVT dans le secteur</b>	<b>Intensifier les actions mises en œuvres par les ARS sur la QVT</b>	Depuis 2018, 13M€ / an de CNR sur l'ONDAM MS pour des actions QVT, surabondée par les ARS (37Me en 2020)	Disposer de crédits supplémentaires et pluriannuels sur la QVT Construire des outils de reporting et des indicateurs pour rendre compte des effets		
	<b>Inciter les établissements à avoir recours à la QVT</b>	Dans le cadre des accords de Sécur, enveloppe spécifique pour les EHPAD de 125M€ en 2021 (idem en 2022) pour l'acquisition d'équipements du quotidien destiné à soulager les professionnels Constitution et diffusion d'un guide pour aider à la mise en place d'actions	Introduction d'indicateurs dans les CPOM ARS Développement de partenariats financiers entre CNSA et CD en vue d'actions de QVT auprès des SAAD	Mesure 12 : Intégrer après concertation avec les acteurs des objectifs et des cibles, propres à chaque établissement, de	




<b>Objectifs</b>	<b>Mesures</b>	<b>ACTIONS REALISEES</b>	<b>ACTIONS À VENIR</b>	<b>Propositions du rapport El Khomri</b>	<b>État</b>
		de QVT, à destination des établissements		réduction de la sinistralité et de promotion de la QVT dans les CPOM	
	<b>Animer un réseau d'acteurs de la QVT</b>	Mise en place de l'Observatoire national de la qualité de vie au travail (ONQVT)			
		Mise en place de référents QVT dans les ARS, animé par la DGCS et la DGOS			
	<b>Développement d'expérimentations de partenariats entre établissements</b>	Expérimentations des actions collectives innovantes et apprenantes (ACIA 2019-2020) pilotées par DGCS/ANACT et réseau des ARACT  ACIA dans près de 300 établissements médico-sociaux.	Développer des outils permettant la concertation et la complémentarité des interventions des financeurs au niveau territorial	Mesure 53 : Soutenir et évaluer les démarches innovantes dans le champ de la qualité de vie au travail	
	<b>Intégration de la prévention des TMS dans la formation initiale</b>	Les nouveaux référentiels des DEAS et DEAES intègre une séquence "Prévention des risques professionnels"		Mesure 15 : Mettre en place dans toutes les formations initiales des modules d'intégration de la prévention des troubles musculo-squelettiques dans l'acte professionnel	




<b>Objectifs</b>	<b>Mesures</b>	<b>ACTIONS REALISEES</b>	<b>ACTIONS À VENIR</b>	<b>Propositions du rapport El Khomri</b>	<b>État</b>
	<b>Avoir une action spécifique QVT vers les managers</b>	Préparation, en cours, d'un plan d'action pour le développement des compétences managériales et d'une plateforme collaborative en ligne		Mesure 16 : Développer une offre de formation sur la prévention de la sinistralité dans chaque région en direction des cadres et dirigeants et des intervenants des structures, et former systématiquement tous les nouveaux intervenants	
	<b>Mettre en place un baromètre national sur la qualité de vie au travail pour ces professions</b>	Expérimentation faite par l'ARS NA > outil QENA	Généraliser l'expérimentation	Mesure 18 : Mettre en place un baromètre national sur la qualité de vie au travail pour ces professions	
	<b>Développer les relais "assistantes de vie" (regroupement des salariés de particuliers employeurs autour d'actions de formation, de QVT, etc.)</b>				
<b>2. Développer une offre spécifique de prévention de la sinistralité et s'assurer d'un</b>	<b>Développement d'un programme spécifique au secteur de lutte contre la sinistralité</b>	Mise en place d'un pilotage national État/CNSA/branche AT-MP/DGT en cours Mise en place par la branche AT/MP d'un programme sur 4 ans de lutte	L'enveloppe de 50M€ (2021-2024) va financer un programme spécifique dès 2022 Création, en cours, d'un espace numérique national et d'espaces numériques régionaux pour rendre	Mesure 11 : Porter dans le cadre de la branche AT-MP un programme national de lutte	



<b>Objectifs</b>	<b>Mesures</b>	<b>ACTIONS REALISEES</b>	<b>ACTIONS À VENIR</b>	<b>Propositions du rapport El Khomri</b>	<b>État</b>
<b>bon taux de recours</b>		contre la sinistralité, dédié au secteur (budget en cours d'arbitrage)	accessibles et visibles l'ensemble des outils et ressources disponibles pour les employeurs du secteur pour entreprendre, accompagner et financer des démarches visant à améliorer les conditions de travail et lutter contre la sinistralité	contre la sinistralité ciblé sur ces métiers	
<b>3. Conditions de travail</b>	<b>Soutien au recrutement de préventeurs</b>	Intégré dans les missions des plateformes des métiers de l'autonomie		mesure 14 : Soutenir le recrutement de préventeurs chargés de développer l'analyse des risques sur les lieux de travail et de définir des actions de prévention	
	<b>Négocier une offre nationale compétitive pour équiper les accompagnants à domicile de véhicules propres</b>	Identification d'une association plateforme d'achat existante Mediassoc qui a déjà négocié des offres commerciales avec Renault	Faire connaître et promouvoir ce dispositif	Mesure 8 : Négocier une offre nationale compétitive pour équiper les accompagnants à domicile de véhicules propres	
	<b>Doter les intervenants à domicile d'une carte professionnelle</b>	GT inter fédérations et élaboration du process de réalisation	Création effective de la carte professionnelle des aides à domicile	Mesure 9 : Autoriser l'usage d'un macaron pour les intervenants à domicile	
	<b>Investir dans les équipements permettant de</b>	1/ mise en place d'une gouvernance territoriale (en cours) 2/ dotation de 150M€ (Séguir) pour		Mesure 21 : Investir dans les équipements	



<b>Objectifs</b>	<b>Mesures</b>	<b>ACTIONS REALISEES</b>	<b>ACTIONS À VENIR</b>	<b>Propositions du rapport El Khomri</b>	<b>État</b>
	<b>réduire la pénibilité au travail et dans les nouvelles technologies</b>	l'investissement dit du quotidien 3/ intégration de la QVT/lutte contre la sinistralité dans le cahier des charges de plateformes territoriales		permettant de réduire la pénibilité au travail et dans les nouvelles technologies	
	<b>Mettre en place dans toutes les formations initiales des modules d'intégration de la prévention des troubles musculo-squelettiques dans l'acte professionnel</b>	1/ les nouveaux référentiels des DEAS et DEAES intègre une séquence "Prévention des risques professionnels" 2/Préparation, en cours, d'un plan d'action pour le développement des compétences managériales			
	<b>Permettre à tous les professionnels exerçant auprès des personnes en perte d'autonomie d'accéder à une formation spécifique en gérontologie</b>		Intégration de la thématique Gérontologie dans note DGOS sur le développement des compétences dans la FPH	Mesure 36 : Permettre à tous les professionnels exerçant auprès des personnes en perte d'autonomie d'accéder à une formation spécifique en gérontologie	
	<b>Développer l'analyse et l'échange des pratiques professionnelles au sein des établissements, de la branche d'aide à domicile et de</b>		Intégré aux objectifs de l'EDEC Travaux en cours de partage d'information, via la QVT (et référents QVT des ARS) sur les pratiques : objectif de constitution de réseaux de professionnels Mise en place d'espaces numériques d'échanges	Mesure 39 : Développer l'analyse et l'échange des pratiques professionnelles au sein des établissements, de la branche d'aide à	

<b>Objectifs</b>	<b>Mesures</b>	<b>ACTIONS REALISEES</b>	<b>ACTIONS À VENIR</b>	<b>Propositions du rapport El Khomri</b>	<b>État</b>
	<b>manière décloisonnée entre ces secteurs</b>			domicile et de manière décloisonnée entre ces secteurs	
	<b>Création campus des métiers du grand-âge pour diffuser des connaissances de manière plus souple et moins coûteuse</b>	Création du Campus des Métiers et des Qualifications « Autonomie & Inclusion » Grand Est  Problématique du grand âge et de l'autonomie intégrée au Centre de ressources pédagogiques de la DGCS		Mesure 41 : Création campus des métiers du grand-âge pour diffuser des connaissances de manière plus souple et moins coûteuse	

**PLAN D' ACTIONS POUR LES METIERS DU GRAND AGE ET DE L'AUTONOMIE****POINT D'ETAPE****SEPTEMBRE 2020 - SEPTEMBRE 2021**

	<b>Réalisé</b>	<b>35</b>	<b>69%</b>
	<b>En cours</b>	<b>16</b>	<b>31%</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>51</b>	<b>100%</b>

**« Cap sur les métiers de l'autonomie »**  
**Développement de plateformes des métiers de l'autonomie des personnes âgées et handicapées**

**LISTE DES LAUREATS**

**MAISON DE L'EMPLOI DE ROISSY PAYS DE FRANCE**

Maison des services - Parc du château  
22 bis rue du Docteur Paul Bruel  
95380 LOUVRES

Contact : Delphine GONIAUX [dgoniaux@mderpf.fr](mailto:dgoniaux@mderpf.fr)

**GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE**

28 rue de Saurupt  
54000 NANCY

Contact : [sebastien.meyer1@ac-nancy-metz.fr](mailto:sebastien.meyer1@ac-nancy-metz.fr)

**MUTUALISATION, COOPÉRATION, EMPLOI DANS LE SECTEUR MÉDICO-SOCIAL, SOCIAL ET SANITAIRE**

17 rue Guy Velay, Athis de l'Orne  
61430 ATHIS VAL DE ROUVRE

Contact : [n.martin-mace@amg-asso.fr](mailto:n.martin-mace@amg-asso.fr)

**TOULOUSE METROPOLE EMPLOI**  
IMMEUBLE LE MERCURIAL 6 PALIER 4

32 RUE DE LA CARAVELLE  
31500 TOULOUSE

Contact : [e.guerreiro@emploi-tme.org](mailto:e.guerreiro@emploi-tme.org)

**CONSEILS DEPARTEMENTAUX DE SEINE ET MARNE ET DE L'ESSONNE**

**Conseil départemental de Seine et Marne**

12 rue des Saints-Pères

Hôtel du Département

77000 Melun

Contact : [jean-yves.coudray@departement77.fr](mailto:jean-yves.coudray@departement77.fr)**Conseil départemental de l'Essonne**

Boulevard de France

91012 Évry-Courcouronnes cedex

Contact : [sopires@cd-essonne.fr](mailto:sopires@cd-essonne.fr)**EPL LOT AIDE A DOMICILE**

48 rue Montaudié

46000 CAHORS

Contact : [laurence.alidor@lot.fr](mailto:laurence.alidor@lot.fr)**MAISON METROPOLITAINE INSERTION EMPLOI**

24 rue Etienne ROGNON

69007 LYON

Contact : [contact@lyonmetropole-mmie.fr](mailto:contact@lyonmetropole-mmie.fr)**CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LOIRE ATLANTIQUE**

Conseil Départemental Loire Atlantique

3 quai Ceineray

44041 NANTES CEDEX 1

Contact : [cecile.chollet@loire-atlantique.fr](mailto:cecile.chollet@loire-atlantique.fr)**LABOUR AN TI**

181 rue Jean Jaurès

29200 BREST

Contact : [contact@laboranti.fr](mailto:contact@laboranti.fr)

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'YONNE**

Conseil Départemental de l'Yonne

16-18 Boulevard de la Marne

89000 AUXERRE

Contact : [louis.bedessem-porte@yonne.fr](mailto:louis.bedessem-porte@yonne.fr)

**CAP SOLIDAIRE**

Route Nationale RN 200

Route de Saint-Jean

20250 CORTE

Contact : [Ass.corseaidealapersonne@gmail.com](mailto:Ass.corseaidealapersonne@gmail.com)

**LE-CENTRE**

Immeuble Le Connétable

18 Boulevard Jeanne d'Arc

86000 POITIERS

Contact : [david.hamelin@le-centre.pro](mailto:david.hamelin@le-centre.pro)

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CALVADOS**

17 avenue Pierre Mendès France

BP 10519

14035 CAEN CEDEX 1

Contact : [cecile.dewuez@calvados.fr](mailto:cecile.dewuez@calvados.fr)

**FONDATION MSPB BAGATELLE**

203 Route de Toulouse

BP 50048

33401 TALENCE CEDEX

Contact : [e.fournier@mspb.com](mailto:e.fournier@mspb.com)



**CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU LOIRET**

Conseil Départemental  
PCCS-DROMS  
15 rue Eugène Vignat  
BP2019  
45000 ORLEANS

Contact : [sandrine.sobiepanek@loiret.fr](mailto:sandrine.sobiepanek@loiret.fr)

**INVIE**

1 RUE BAPTISTE MARCET  
LES MUREAUX  
78130 LES MUREAUX

[contact@invie78.fr](mailto:contact@invie78.fr)

**LA FABRIQUE EMPLOI ET TERRITOIRES**

5 Allée de la Louée  
BP 80114  
58004 NEVERS CEDEX

Contact : [v.charriere@lafabriqueemploi.fr](mailto:v.charriere@lafabriqueemploi.fr)

**DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS**

Conseil Départemental  
rue Ferdinand Buisson  
62018 ARRAS CEDEX 9

Contact : [boulenger.ludivine@pasdecalais.fr](mailto:boulenger.ludivine@pasdecalais.fr)

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL-DE-MARNE**

Hôtel du Département  
94054 Créteil cedex

Contact : [nadia.laporte-phoeun@valdemarne.fr](mailto:nadia.laporte-phoeun@valdemarne.fr)

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AVEYRON**

Hôtel du département  
Place Charles de Gaulle BP724  
12007 RODEZ Cedex  
Contact : [eric.delgado@aveyron.fr](mailto:eric.delgado@aveyron.fr)